

Initiatives ministérielles

marcheurs politiques dans nos circonscriptions électorales respectives, à une réforme qui améliorerait notre capacité d'examiner et d'améliorer les lois qui nous sont soumises, d'améliorer notre compréhension des processus budgétaires et des moyens de mieux utiliser les deniers publics, de mieux intégrer aux programmes publics les idées que nos électeurs nous communiquent par toutes sortes de voies, par l'intermédiaire de l'institution centrale qu'est la Chambre des communes.

À mon sens, nous sommes élus pour travailler au centre même de la nation, soit sur la colline du Parlement, à Ottawa, et non pas dans nos circonscriptions respectives, en nous épargnant, comme le propose la réforme envisagée, parce que nous sommes élus d'abord et avant tout pour le travail parlementaire. Les modifications proposées, en plus de nier cette donnée fondamentale, affaiblissent le rôle des parlementaires. Nous aimeraisons aborder la réforme parlementaire avec une attitude positive, car il est dans l'intérêt des Canadiens que cette réforme soit un processus continu, mais nous devrons voter contre les modifications proposées pour la raison évidente que toute réforme doit se faire dans l'intérêt de la population du Canada.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de période de questions et de commentaires. Je m'excuse auprès du député. Le député de Hillsborough a la parole.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé des messages pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants sans amendements: le projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt, et le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 11 avril 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable William Alexander Stevenson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 11 avril 1991, à 16 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
Judith Larocque

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES**LES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre (p. 19027) et de l'amendement de M. Dingwall (p. 19156).

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de modification du Règlement de la Chambre des communes. C'est avec appréhension que je le fais.

Mon inquiétude ne tient pas de l'aspect technique de la question. J'admetts volontiers que d'autres sont beaucoup plus versés que moi dans la procédure parlementaire. Ma vive inquiétude découle du fait que je crois que ces changements révèlent un problème beaucoup plus fondamental, soit l'effondrement du système parlementaire provoqué par l'incompréhension du principe sous-jacent de la séparation des pouvoirs et de l'obligation de rendre compte.

Regardons ce qui se passe dans le pays. Les provinces exercent de plus en plus de pressions pour obtenir des responsabilités législatives qui, selon la Constitution, reviennent au Parlement du Canada. La réforme constitutionnelle, qui autrefois occupait les avocats à la retraite, est devenue récemment une source de discorde. Les Canadiens de l'Ouest et des provinces de l'Atlantique demandent avec de plus en plus d'insistance la réforme de l'autre Chambre. Des organismes de Colombie-Britannique demandent la tenue de référendums publics en voyant ce qui se passe en Californie.